

Procès-Verbal du Conseil Syndical

Séance du 07/02/2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du deux février deux mil vingt-trois, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du 1^{er} étage du SIEGA, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur FAYARD Pierre a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :

Mesdames et Messieurs : Roland BESSON, Freddy REY

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Pierre FAYARD, Marc GAUTIER, Roger JOURNET, Evelyne LABRUDE

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Dominique COMBAZ, Alain PERROT

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Mesdames et Messieurs : Daniel BATON, Fabien GALLICE, Éric PHILIPPE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Mesdames et Messieurs : Patrick ROULAND

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : Nadine REUX, Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Stéphane GUSMEROLI , Mathias LAVOLE, Bertrand PUGNOT, Raymond VAGNON, Marie-Christine FRACHON,

AVAIENT DONNE POUVOIR

Williams DUFOUR à Jean-Louis Reynaud

Mathias LAVOLE à Roger Journet

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Sabine GANDY, Adjointe administrative, Didier GIRARD, Directeur technique et administratif

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis Reynaud ouvre la séance à 18 h 05. Il remercie les délégués de leur présence

Ordre du jour

Le Président présente l'ordre du jour qui est le suivant :

- Sous réserve transmission trésorerie :
 - Compte de gestion 2022
 - Compte administratif 2022
 - Affectation de résultat de l'exercice 2022
- Participations GEMAPI et Item 12
- Budget primitif 2023
- Délibérations :
 - Délibération demande de subvention animation PAPI année 2023
 - Délibération modificative systèmes d'endiguement non retenus
 - Délibérations conventions cadre, conventions d'application, à la mise en œuvre des actions sur les zones humides (coopération en pouvoir adjudicateur) CEN Savoie et Isère

- Délibération signature marché accord cadre à bons de commande géotechnique et hydrogéologique
 - Délibération animations pédagogiques 2023
 - Délibération durée amortissement des immobilisations
- Divers :
- Programme d'entretien de la végétation de berges 2022-2023
 - Prochaines dates...

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 07/12/2022 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité

Compte de gestion et compte administratif 2022 :

Sabine Gandy présente les chiffres de l'année 2022 :

**Résultats Exercice 2022
Section de fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
011	Charges générales	542 711,61	013	Atténuation de charges	818,06
012	Charges de personnel	281 211,61	042	Subventions transférées	67 848,00
042	Dotations amortissements	109 794,17	74	Subventions & participations	1 115 717,58
65	Autres charges de gestion courante	38 621,23	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
			70	Produits services et ventes diverses	
TOTAL		972 338,62	TOTAL		1 184 384,64

Résultats Exercice 2022
Section Investissement

DEPENSES			RECETTES		
N°	Désignation	Mandats émis	N°	Désignation	Titres émis
040	Subventions transférées	67 848,00	040	Amortissements des immobilisations	147 799,07
020	Immobilisations incorporelles	41 610,38	10	FCTVA	6 231,99
21	Immobilisations corporelles	169 291,00	13	Total des subventions	936 232,86
23	Immobilisations en cours	35 356,28	138	Autres subventions	32 414,00
041	Opérations patrimoniales	319 856,61	041	Opérations patrimoniales	281 851,71
13	Subventions Investissement		1068	Report excédent fonctionnement	2 298,10
TOTAL		633 962,27	TOTAL		1 406 827,73

Roger Journet demande pourquoi le montant du FCTVA baisse. Didier Girard lui répond qu'il y a eu moins de travaux en 2022 et qu'il y a également eu une réforme du FCTVA. Jean-Louis Reynaud indique qu'il a interpellé les sénateurs et qu'il est envisagé de rédiger un courrier commun avec l'Epape de la Bourbre.

Roger Journet demande également ce que sont les opérations patrimoniales. Sabine Gandy lui répond que ce sont des écritures qui ont permis de remettre à jour l'inventaire du SIAGA ainsi que les amortissements. Cela a été réalisé avec l'Agence Agate.

Budget Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement réalisés 2022	1 184 384.64 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2022	972 338.62 €
Résultat d'exécution	212 046.02 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 741 448.78 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 953 494.80 €

Budget Investissement	
Recettes d'investissement réalisés 2022	1 406 827.73 €
Dépenses d'investissement réalisés 2022	633 962.27 €
Résultat d'exécution	772 865.46 €
Résultat d'investissement reporté	- 75 356.10 €
Résultat d'investissement cumulé	697 509.36 €
RAR Dépenses	1 036 183.92 €
RAR Recettes	482 345.00 €
Résultat cumulé investissement	143 670.44 €

	RESULTATS 2021	Exercice 2022			Reste à Réaliser dépenses	Reste à réaliser recettes	SOLDE CUMULE
		Titres	Mandats	Résultats	dépenses	recettes	
SF	1 741 448.78	1 184 384.64	972 338.62	212 046.02	-	-	1 953 494.80
SI	-75 356.10	1 406 827.73	633 962.27	772 865.46	-1 036 183.92	482 345.00	143 670.44

- Alain Perrot constate ensuite l'égalité des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion de Mme. DRECLERC Valérie du Centre des finances publiques de Pont de Beauvoisin Savoie. Jean-Louis Reynaud se retire de la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.

Affectation du résultat 2022

Jean-Louis REYNAUD propose à l'assemblée d'intégrer les résultats de l'exercice 2022 dans le budget de l'année 2022 tels que ci-dessous :

L'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2022 qui fait apparaître un excédent de 697 509.36 € et décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (compte 001) : 697 509.36 €

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 qui fait apparaître un excédent 1 953 494.80 € et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 1 953 094.80 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la reprise des résultats dans le BP 2023

Participations EPCI

Didier Girard rappelle que lors du Lors du DOB du 07/12/2022, il a été proposé une hausse de 3% des participations Gemapi et Item 12 pour l'année 2023. Jean-Louis Reynaud précise que cela permettra de compenser la hausse de frais de fonctionnement au niveau des charges salariales dû à l'arrivée d'un agent à temps plein technicien de rivière, et augmentation du temps de travail du poste chargée de mission communication ainsi que les actions du contrat de bassin GATB.

	Gemapi	Item 12
CCLA	13 606.38 €	5 817.15 €
CCVDD	194 103.27 €	11 301.95 €
CC Val Guiers	144 718.36 €	8 422.82 €
CAPV	132 549.03 €	7 707.30 €
4 C	342 155.20 €	19 795.78 €
TOTAL 2023	827 132.24 €	53 045.00 €

Roger Journet demande de lui préciser ce qu'est l'Item 12. Didier Girard lui indique que cela correspond à la partie animation.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le montant 2023 des participations Gemapi et Item 12 des EPCI.

Fonctionnement Dépenses	
011 Charges à caractère général	1 447 510.40 €
012 Charges de personnel	384 100.00 €
042 Amortissements	180 115.81 €
65 Autres charges de gestion courante	41 010.00 €
66 Charges financières	1 000.00 €
022 Dépenses imprévues	72 925.40 €
023 Virement section investissement	1 640 740.99 €
	3 767 402.60 €

Recettes de Fonctionnement	
002-Excédent antérieur reporté	1 953 094.80 €
042-Subventions transférées	93 479.00 €
74 dotations et participations	1 720 828.80 €
dont participations EPCI	880 177.23 €
	3 767 402.60 €

Dépenses Investissement	
16 – Emprunts et dettes assimilées	- €
040 - Opérations d'ordre (Subv transférées)	93 479.00 €
020 Dépenses imprévues	53 198.88 €
20 - Immobilisations incorporelles	365 600.00 €
21 - Immobilisations Corporelles	231 817.00 €
23 - Immobilisations en cours	427 100.00 €
TOTAL	1 171 194.88 €
RAR	1 036 183.92 €
TOTAL	2 154 179.92 €

Recettes Investissement	
Solde exécution reporté	697 509.36 €
040 Amortissements	180 115.81 €
10 FCTVA	12 900.00 €
13 Subventions	386 256.50 €
16 Emprunt	- €
021 Virement section fonctionnement	1 640 740.99 €
TOTAL	2 917 522.66 €
RAR	482 345.00 €
TOTAL	3 399 867.66 €

Didier Girard donne des détails sur les chapitres, notamment le compte étude 617. Il précise que certains postes sont majorés compte-tenu de l'évolution des tarifs en 2023, notamment sur le carburant, et l'augmentation du chapitre 012 charges de personnel avec l'arrivée prévue en avril d'un agent technicien de rivière.

Didier Girard indique qu'en section de fonctionnement, le budget primitif 2023 est équilibré à 3 767 402.60 € et qu'en section d'investissement, le budget primitif est en suréquilibre à 1 245 687.74 €

Jean-Louis Reynaud demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques et demande le vote du budget primitif 2023.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2023

Délibérations

- **Délibération convention cadre à la mise en œuvre des actions sur les zones humides (coopération en pouvoir adjudicateur) CEN Savoie et Isère** : Didier Girard explique que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement), En tant qu'« entité GEMAPIENNE », le syndicat est le seul légitime à entreprendre pour le compte de ses 5 EPCI membres les opérations relevant des 4 items (1,2, 5 et 8) de l'article L.211-7 du code de l'environnement.
Il indique que les Conservatoires d'espaces naturels de Savoie et d'Isère (CEN Savoie) sont des associations régies par la loi de 1901, dont l'objet est de développer la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels et des espèces remarquables du département, ainsi que de diffuser ces informations auprès de ses partenaires. Experts départementaux, ils apportent un soutien technique à l'Etat, au Conseil régional, au Conseil départemental et aux collectivités locales sur les diagnostics environnementaux et la gestion d'espaces naturels. Les CEN Savoie et Isère bénéficient d'un agrément conjoint de l'Etat et de la Région au titre de l'article L.414-11 du code de l'Environnement. Le SIAGA et les CEN Savoie et Isère ont constaté la convergence et la complémentarité de leurs intérêts, de leurs objectifs et de leurs actions en matière de préservation du patrimoine naturel et des paysages. Ils ont souhaité structurer leur collaboration par l'élaboration d'une convention-cadre 2023-2025. Il indique qu'une convention de délégation doit être signée entre les CEN 73/38 et le SIAGA pour fixer les objectifs à atteindre, les modalités de contrôle, la durée de la convention...Une convention cadre de coopération sera annexée à cette délibération. Elle est valable jusqu'au 31/12/25 et sera complétée par des conventions d'application spécifiques pour la mise en œuvre concrète des actions.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Délibération convention d'application à la mise en œuvre d'actions sur les zones humides CEN Savoie et Isère** :
 - **CEN 38** : Didier Girard explique que le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland, Marais de Chambrotin (Le Marais, Les Léchères et le ruisseau du Bois des Carmes), zone humide de Grosset. Le coût estimatif est de 7 114 € TTC.
 - **CEN 73** : Didier Girard explique que le CEN 73 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais des Rives, Côtes Envers, Val Tiers, L'Etang, Les Gabriaux, Marais des Grands Champs, Marais du col de la Crusille, La Pallud. Le coût estimatif est de 10 509 € TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la participation financière et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Délibération convention d'application CCLA – SIAGA 2023** : Didier Girard propose de mettre en œuvre un plan de gestion des milieux aquatiques sur les sites gérés par le CEN Savoie pour lesquels le SIAGA est « autorité GEMAPIENNE » ainsi que sur deux autres sites du territoire délégué (La Chabaudière et Montbel, Pré Bouvier). Le coût estimatif de la mission est de 33 490 € HT.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la participation financière et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Délibération d'animation foncière de zones humides** : Didier Girard indique que le SIAGA a prévu la mise en œuvre de plan de gestions deux zones humides (Grand marais et Lac de Saint Julien de Ratz) dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024. Il expose que le SIAGA prévoit une mission d'animation pour la maîtrise du foncier, préalable à tout projet. Le coût estimatif de la mission est de 10 000 € TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

- **Délibération mise à jour de plan de gestion et d'animation foncière de zones humides** : Didier Girard rappelle que le SIAGA a prévu la mise à jour de plan de gestions de deux zones humides sur son territoire délégué (la Chabaudière et Montbel, pré Bouvier) dans le cadre du contrat de bassin 2022-2024. Il indique qu'à la suite de ces missions, le SIAGA prévoit une mission d'animation pour la maîtrise du foncier, préalable à tout projet. Le coût estimatif de la mission est de 45 972 € TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

Délibération animations pédagogiques 2023 : L'opération consiste à engager des actions pédagogiques auprès de différents publics : scolaires, grand public... Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. L'espace scénographique mis en place par le SIAGA sur la base de loisirs des Echelles pourra être un support pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette. Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés (notamment scolaire). Pour les classes, il est prévu une moyenne de 25 classes par an (2023-2024) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif). Dans le cadre du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison et de l'action « Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre » inscrite au contrat pour un montant de 63 500 € TTC pour l'année 2023-2024 ; ce programme pour l'année 2022/2023 comprendra :

- Animations scolaires : 25 classes/an X 3 interventions : 48 750 €
- Transport par car Bus : 25 classes/an X 1 interventions : 8 750 €
- Matériel pédagogique : 6 000 €

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de financement et autorise le Président à signer toutes pièces nécessaires

Prochaines dates

20/02/2023 à 18h00 : Commission Travaux

Février 2023 : Commission communication

21/02/2023 : CoPil invasives 10h00-12h00 à maison des associations à St Laurent du Pont

21/02/2023 : CoPil AP Citoyen 14h00-16h00 à maison des associations à St Laurent du Pont

L'ensemble des membres du conseil syndical n'ayant pas d'autres questions et l'ordre du jour ayant été complètement examiné, Jean-Louis Reynaud lève la séance à 19h30.

Le 07 février 2023

Le secrétaire de séance
Pierre FAYARD

Le Président
Jean-Louis REYNAUD



Annexes joints au présent PV : conventions